

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2025

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-sept** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le onze février deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Sylvain GIRARDIN.

**Absents avec excuse (pouvoir) :**

Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS

Roseline TRAMBOUZE donne pouvoir à Christine VALADE

Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

**Secrétaire de séance :** Christine VALADE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- 2025-005 : Bilan des cessions et acquisitions 2024 de la commune

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2024 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé qu'une acquisition et une cession ont été signées en 2024 :

- Acquisition gratuite à Madame Léa BARELLI et Monsieur Thomas ODIN d'une parcelle cadastrée section B n°2483 située au 150 Montée de la Source située 150 Montée de la Source, superficie de 323 m<sup>2</sup>,
- Vente pour un montant de 120 000 € du bien sis 327 Montée de la Source portant désignation cadastrale B 602 et 602 à la SARL Ymo Shalito représentée par Madame Maureen TIRAIT et Monsieur ROUVIDAN Sylvain ;
- Vente pour un montant de 85 000 € du bien sis 42 Montée de la Source portant désignation cadastrale B 684 d'environ 250 m<sup>2</sup> à la SARL Ymo Shalito représentée par Madame Maureen TIRAIT et Monsieur Sylvain ROUVIDAN.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

- **2025-006 : Débat d'Orientations Budgétaires**

M. le Maire introduit la séance en rappelant la démarche qui conduit au budget prévisionnel. Tout d'abord il y a eu un recensement des besoins et projets souhaitables auprès des services, et de l'ensemble de l'exécutif tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. Chaque adjoint a proposé des lignes budgétaires. La commission finances s'est ensuite réunie pour étudier toutes ces demandes et proposer des montants pour chaque ligne budgétaire. Enfin ce débat d'orientation budgétaire pour hiérarchiser et classer les projets.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2025. Elle informe que les chiffres présentés en commission finances le 3 février dernier ont évolué. En effet, des recettes concernant les fiscalités ont été enregistrées en doublon, ce qui a généré des résultats erronés sur le compte financier unique.

Mme VALADE présente les différents documents travaillés en commission finances.

Tout d'abord, le **compte financier unique 2024** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2024 : il en ressort un excédent définitif de 479 483.29 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, au vu du réalisé 2024. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. A l'heure actuelle, la commune n'a pas d'information quant aux dotations à percevoir en 2025.

La participation employeur concernant la prévoyance est revue à la hausse, elle passera donc de 10 euros à 15 euros.

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes.

En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment la défense incendie, la signalétique dans le bourg (montants qui seront à diminuer), une table d'orientation et la démolition du balcon arrière de la mairie (projets reportés).

Madame VALADE informe qu'il serait sage de ne pas recourir à un emprunt cette année. Il est donc possible d'envisager un emprunt d'équilibre d'environ 100 000 €.

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2025**, qui ont déjà été travaillées en commission finances. Des informations complémentaires sont apportées concernant les demandes de subventions des Amis de la Forêt et du FC Perreux. Ces propositions n'appellent pas de remarque supplémentaire du Conseil Municipal.

Elle ajoute qu'une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles sera ouverte pour les associations qui auraient soit des difficultés financières soit un projet à réaliser.

Enfin, un dernier point est évoqué : **l'état de la dette**, l'annuité d'emprunt est de 216 107.53 €. Un point sera fait sur les emprunts en cours et leurs échéances lors du prochain Conseil Municipal.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont

être revus suite au présent débat pour le vote du Budget Primitif qui aura lieu le 24 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 2 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil. Les bases des impôts locaux, après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, seront revalorisées de 1.7 % en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.

Monsieur DUMAS demande si la commune a la connaissance du taux d'endettement par habitant. Cette donnée sera donnée lors du prochain Conseil Municipal.

Madame VALADE informe que les tarifs pour les locations, les encarts publicitaires dans le bulletin ont été revus lors de la commission finances et ne feront pas l'objet d'une augmentation cette année.

Madame VALADE remercie Madame BOUILLER, D.G.S., de son implication et de son travail effectué pour l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Monsieur LAREURE informe que la société Pyro Event qui fait le feu d'artifice tous les ans sur la commune, lui a fait part d'une augmentation des prix de 10 %. Ainsi, le coût qui était de 2 600 euros passerait à 2 860 euros. Les élus acceptent cette augmentation pour maintenir un joli feu d'artifice.

- **Intervention de Madame Katy DUDEK VASQUEZ**

Madame DUDEK VASQUEZ fait part qu'un collectif composé de plusieurs propriétaires d'habitations demeurant dans un périmètre proche du futur lotissement Chantoizet, s'est constitué. Ces administrés sont inquiets des futures constructions. Ce lotissement sera composé de maisons individuelles et de logements collectifs. Monsieur le Maire informe que le Permis d'Aménager a été déposé en 2022 et est en conformité avec le P.L.U. Il rappelle que lors de l'élaboration du P.L.U. en 2016, la commune a défini huit Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) dont cette parcelle en fait partie.

- **Intervention de Monsieur DUMAS**

Monsieur DUMAS informe que l'élagage dans les lotissements des Plaines sont en cours, il s'agit d'un énorme travail. Monsieur DUCROS ajoute que les arbres n'ont pas été taillés depuis 5 ans, Enedis viendra par ailleurs couper l'électricité pour travailler en toute sécurité. Quelques marronniers sont en très mauvais état.

## **RAPPEL DE DATES**

- Opération j'aime la Loire Propre : rendez-vous place des Franchises à 9h le samedi 15 mars 2025
- Commémoration du 19 mars : heure à déterminée
- Commission communication : jeudi 20 mars 2025 à 19h
- Commission fleurissement : date à déterminée
- Prochain Conseil Municipal : le 24 mars 2025 à 20h00
- C.C.A.S. : 27 mars 2025 à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Christine VALADE